
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 18 avril à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 18 h 00, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents

Monsieur le conseiller Mario Langevin
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Madame la conseillère Anne Potvin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Mathieu Caron
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Madame la conseillère Véronique Danis
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines, madame Kelly-Ann Gagnon, greffière, des employé(e)s de la MRC ainsi qu'une journaliste.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 18 h 00.

2023-R-AG100

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 18 avril 2023

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout tel que présenté.

- **600.13** : Demande d'accès à l'information au ministère du Transport du Québec.

ADOPTÉE

2023-R-AG101

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 21 mars 2023

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

- 2023-R-AG102** **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 4 avril 2023**
-
- Monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 soit adopté tel que présenté.
- ADOPTÉE**
-
- GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
-
- 2023-R-AG103** **Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 22 mars au 18 avril 2023**
-
- Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, le registre des chèques pour la période du 22 mars au 18 avril 2023, totalisant un montant de 294 197,47 \$.
- ADOPTÉE**
- 2023-R-AG104** **Prélèvements bancaires – MRC – Période du 22 mars au 18 avril 2023**
-
- Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 22 mars au 18 avril 2023, totalisant un montant de 375 999,53\$.
- ADOPTÉE**
- 2023-R-AG105** **Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 18 avril 2023**
-
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 18 avril, totalisant un montant de 159 750,09\$.
- ADOPTÉE**
- 2023-R-AG106** **Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 18 avril 2023**
-
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 14 février 2023 totalisant un montant de 27 809,75\$.
- ADOPTÉE**
- 2023-R-AG107** **Adoption de la liste des chèques - TNO – Période du 22 mars au 18 avril 2023**
-
- Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, la liste des chèques des TNO pour la période du 22 mars au 18 avril 2023, totalisant un crédit de 10,00\$
- ADOPTÉE**
- 2023-R-AG108** **Autorisation – Renouvellement du contrat d’abonnement à la plateforme Edilexpert**
-
- Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise la direction générale à renouveler et à signer le contrat avec Edilex pour un abonnement à la plateforme Edilexpert pour une durée de trois (3) ans, aux conditions de renouvellement proposées et au coût annuel de 7 293,99 \$ pour l’an 1, 7 515,81 \$ pour l’an 2 et 7 738,20 \$ pour l’an 3.
- ADOPTÉE**

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée Joanie Courchaine, directrice générale adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu’il y a des crédits budgétaires et/ou

extrabudgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Joanie Courchaine
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

GREFFE

Note au procès-verbal – Dépôt conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal - Rapport annuel 2022 concernant la gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, le rapport 2022 concernant la gestion contractuelle est déposé. Copie dudit rapport sera disponible sur le site Internet de la MRC.

RESSOURCES HUMAINES

2023-R-AG109

Entérinement – Embauche et nomination de M. Maxime Cousineau Rice au poste d'opérateur saisonnier pour le service de l'environnement

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'entériner l'embauche et la nomination de monsieur. Maxime Cousineau Rice au poste d'opérateur saisonnier au complexe environnemental Sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sous les conditions de travail de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

2023-R-AG110

Adoption du rapport d'activités du MSP pour les plans de mise en œuvre du SCRSI révisé de l'an 5 (2021-2022)

Considérant qu'il est mentionné à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie que les municipalités doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

Considérant qu'il est mentionné à l'action 32 du plan de mise en œuvre du SCRSI révisé que la MRC doit produire annuellement un rapport d'activités détaillé conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et le transmettre au MSP et aux municipalités dans le délai prescrit;

Considérant que certaines recommandations ont été ou seront formulées aux municipalités locales relativement à des corrections devant être apportées au rapport soumis par celles-ci;

En conséquence, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyée par madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le rapport d'activités pour les plans de mise en œuvre du SCRSI révisé de l'an 5 (2021-2022) et qu'une copie de ce rapport soit envoyée au ministre de la Sécurité publique, aux municipalités de la MRCVG pour suivis ainsi qu'au conseiller de la MRC au MSP.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2023-R-AG111

Appui à la résolution CA-2023-02-15 de la MRC Val-Saint-François – Demande pour l'encadrement de l'utilisation des biosolides

Considérant la demande d'appui présentée par la résolution CA-2023-02-15, adoptée par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François, concernant l'encadrement de l'utilisation des biosolides;

Considérant que les élus du conseil de la MRC du Val-Saint-François ont été interpellés par les récents reportages sur l'utilisation des biosolides diffusés sur Radio-Canada à la Semaine verte et à Enquête compte tenu de l'importance qu'occupe l'agriculture, l'environnement et la qualité sur le territoire;

Considérant que les élus de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ont été également interpellés par les récents reportages;

Considérant que ces reportages font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des contaminants d'intérêts émergents tels que les PFAS;

Considérant que bien que la valeur fertilisante des biosolides est indéniable et que leur utilisation est une solution très économique pour les producteurs agricoles, la présence potentielle de contaminants, tels que les PFAS, soulève beaucoup d'inquiétude de par leur potentiel de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire et les risques qu'ils posent sur la santé humaine;

Considérant qu'actuellement, au Québec, nul n'est tenu de mesurer la teneur en contaminants d'intérêt émergent dans les biosolides pour en faire le recyclage et l'épandage;

Considérant que la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit que :

« Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant (...) dont la présence dans l'environnement (...) est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humaine, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens. »

Considérant que par principe de précaution, il serait judicieux d'établir rapidement des seuils de PFAS sécuritaires afin d'éviter un dommage grave et irréversible à l'environnement;

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander à monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

- D'agir rapidement pour arrêter l'importation de biosolides étrangers par le biais d'un moratoire, le temps de revoir le cadre réglementaire régissant les limites de contaminants permises pour le recyclage des biosolides;
- De mettre en place des ressources au sein de son ministère pour faire la surveillance terrain, le suivi et l'application des seuils en vigueur et à venir;
- D'adopter un cadre réglementaire plus strict en termes des critères à respecter pour l'épandage de biosolides et y inclure les contaminants d'intérêt émergent préoccupants pour la santé humaine et des sols (ex. : PFAS);
- De revoir l'encadrement du recyclage des MRF de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflit d'intérêts;
- De réduire à la source l'émission des contaminants émergents préoccupants pour la santé humaine et des sols en bannissant ces produits chimiques dans la fabrication des produits commerciaux.

Il est également résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de :

- De transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, aux municipalités locales de notre territoire ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui;

- De transmettre une copie de la présente résolution à M. Robert Bussière, député de Gatineau, ainsi qu'au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charrette.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2023-R-AG112

MCVG – Poursuite des démarches en vue d'une fusion potentielle pour diffusion culturelle au sein de la MRCVG

Considérant que la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau a entamé en 2010, des démarches de reconstruction d'une salle de spectacles suite à l'incendie de la Salle Gilles-Carle ;

Considérant que ces démarches sont demeurées infructueuses considérant des contraintes d'ordre financier, notamment un dépassement du coût de projet ;

Considérant que la MRCVG appuie sans réserve les démarches entreprises afin que soit réalisée le plus rapidement possible la diffusion de spectacles sur le territoire ;

Considérant que la clientèle actuelle qui souhaite consommer des produits culturels doit se déplacer à Mont-Laurier ou Gatineau privant les commerces de la région de retombées importantes ;

Considérant que la MRCVG travaille en collaboration avec la Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau et le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais afin de valider le potentiel de fusion avec un organisme de diffusion de spectacles de la MRC Papineau ;

En conséquence, madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de mandater la préfète madame Chantal Lamarche à poursuivre les démarches en collaboration avec la Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau et le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais afin de valider les possibilités d'une éventuelle fusion avec un diffuseur de spectacles de la MRC Papineau, dans le but d'offrir une diffusion culturelle au sein de la MRCVG.

ADOPTÉE

2023-R-AG113

Modification de la résolution 2022-R-AG322 - Désignation de monsieur le conseiller Mario Langevin à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Centre de valorisation des aliments de la Vallée-de-la-Gatineau

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu que madame Chantal Rondeau soit remplacée par Monsieur le conseiller Mario Langevin à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Centre de valorisation des aliments de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2023-R-AG114

Demande à Hydro-Québec et au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en lien avec les stations climatologique et nivométrique pour l'évaluation du manteau neigeux et de son équivalence en eau

Considérant la difficulté d'évaluation de la quantité d'eau à recevoir lors de la fonte des neiges au nord du réservoir Baskatong ;

Considérant l'immensité du bassin versant de la rivière Gatineau qui est de 23 724 km² et qu'environ les deux tiers de cette superficie sont en amont du réservoir Baskatong ;

Considérant que seulement deux stations climatologiques et une nivométrique sont installées en amont du réservoir Baskatong et qu'elles sont sans observateur, mais plutôt à relever automatique ;

Considérant que ses trois stations sont insuffisantes afin d'évaluer la quantité d'eau à recevoir vu la superficie du bassin versant en amont du réservoir Baskatong ;

Considérant le besoin d'ajouter plus de stations de prélèvement en amont du réservoir Baskatong ;

Considérant les enjeux face à la réalité du territoire quant aux précipitations et mesures réelles de ceux-ci ;

Considérant qu'il serait réaliste et préférable d'effectuer les prélèvements à l'aide de technicien sur place afin d'éviter et prévenir les inondations ;

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, il est résolu par le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de faire une demande à Hydro-Québec et au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs afin de contrer les différents enjeux quant aux volumes d'eau à recevoir lors de la fonte des neiges et d'ajouter des stations de prélèvement à de multiple endroit dans le bassin versant en amont du réservoir Baskatong dont les mesures seraient prises sur place afin d'avoir des données réelles aux réalités terrain.

ADOPTÉE

2023-R-AG115

Demande de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en lien avec le développement du secteur minier sur le territoire

Considérant que le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau est ciblé par plusieurs titres miniers ;

Considérant que la loi décrète des procédures claires et précises quant à la consultation des parties en lien avec l'exploitation minière sur le territoire de la MRC concerné;

Considérant le vouloir de la MRC quant au développement du secteur minier à condition d'avoir été consulté en premiers lieux;

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, il est unanimement résolu par le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander, comme prévu par la loi à l'effet d'être consulté préalablement à toute exploration et/ou démarche de développement minier sur son territoire.

ADOPTÉE

2023-R-AG116

Demande de subvention FRR Volet 1 – Asphaltage de la Véloroute des Draveurs

Considérant que la Véloroute des draveurs est empruntée par différents usagers tout au long de l'année;

Considérant que la Véloroute des Draveurs constitue un atout touristique pour le développement de notre région;

Considérant qu'en saison estivale la Véloroute est utilisée principalement pour les cyclistes, les touristes qui visitent la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que les résidents de notre région ;

Considérant que de soutenir financièrement le développement et l'aménagement de la Véloroute fait partie des priorités du fonds Régions et Ruralité Volet 1 ;

Considérant le coût des travaux afin d'asphalter celle-ci ;

Considérant qu'une subvention de 1 million est demandée au MAMH dans le cadre du fonds région et ruralité Volet 1 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d'autoriser le directeur de l'aménagement du territoire à procéder à la demande de subvention pour l'asphaltage de la Véloroute des Draveurs.

ADOPTÉE

2023-R-AG117

Demande de subvention FRR Volet 1 – Projet de protection du cheptel de cerfs de Virginie

Considérant qu'il est primordial de protéger le cheptel de cerfs de Virginie sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau ;

Considérant la récente demande afin de mettre en application la restriction de la taille légale des bois pour tout le territoire;

Considérant qu'un engagement de tous permettrait de protéger davantage la population de cette espèce animale;

Considérant que ce projet de protection du cheptel de cerfs de Virginie permettrait une qualité et une durabilité de l'activité de la chasse;

Considérant que l'activité de la chasse demeure un essor économique pour la région, il est donc important de mettre un projet rapidement sur pied afin d'assurer la protection de l'espèce;

Considérant l'envergure du projet, une demande de subvention au montant de 25 000\$ sera acheminée au MAMH dans le cadre du fonds Régions et Ruralité Volet 1 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu de procéder à la demande de subvention pour le projet de protection du cheptel de cerfs de Virginie.

ADOPTÉE

2023-R-AG118

Certificat de conformité – Règlement no. 2023-02-003 de la municipalité de la municipalité du Lac-Sainte-Marie relatif à la démolition d'immeubles

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement no. 2023-02-003 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie relatif à la démolition d'immeubles ;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport de l'aménagiste de la gestion du territoire de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire ;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 2023-02-003 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie et demande à la directrice générale adjointe d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2023-R-AG119

Certificat de conformité – Règlement no. 2023-046 de la municipalité de Kazabazua relatif à la démolition d'immeubles

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement no. 2023-046 de la municipalité de Kazabazua relatif à la démolition d'immeubles ;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport de l'aménagiste de la gestion du territoire de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire ;

En conséquence, madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen, appuyée par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 2023-046 de la municipalité de Kazabazua et demande à la directrice générale adjointe d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2023-R-AG120

Avis de motion – Projet de règlement 2023-372 « modifiant le règlement no 93-82 relatif au zonage dans les TNO de la MRCVG ayant pour effet d’abroger la zone c 329 afin que cette zone face partie intégrante de la zone f 3292, déjà existante »

Avis est donné par monsieur le conseiller Gaétan Guindon qu’un règlement portant le numéro 2023-372 « modifiant le règlement no 93-82 relatif au zonage dans les TNO de la MRCVG ayant pour effet d’abroger la zone c 329 afin que cette zone face partie intégrante de la zone f 3292, déjà existante » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L’avis de motion est assorti d’une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2023-372 « modifiant le règlement no 93-82 relatif au zonage dans les TNO de la MRCVG ayant pour effet d’abroger la zone c 329 afin que cette zone face partie intégrante de la zone f 3292, déjà existante »

le projet de règlement numéro 2023-372 « modifiant le règlement no 93-82 relatif au zonage dans les TNO de la MRCVG ayant pour effet d’abroger la zone c 329 afin que cette zone face partie intégrante de la zone f 3292, déjà existante » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la Préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

2023-R-AG121

Avis de motion – Projet de règlement 2023-373 « relatif à la démolition d’immeubles pour les territoires non-organisés (TNO) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

Avis est donné par monsieur le conseiller Mathieu Caron qu’un règlement portant le numéro 2023-373 « relatif à la démolition d’immeubles pour les territoires non-organisés (TNO) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L’avis de motion est assorti d’une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2023-373 « relatif à la démolition d’immeubles pour les territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

le projet de règlement numéro 2023-373 « relatif à la démolition d’immeubles pour les territoires non-organisés (TNO) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la Préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

2023-R-AG122

Renouvellement de la résolution 2022-R-AG309 concernant une permission de traverse temporaire du parc linéaire à Kazabazua

Considérant la permission de traverse temporaire accordée en vertu de la résolution 2022-R-AG309;

Considérant que les travaux ne sont pas terminés et qu’il y a lieu de renouveler la permission temporaire aux mêmes conditions;

En conséquence monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu de renouveler la permission temporaire de travers du parc linéaire accordé en vertu de la résolution 2022-R-AG309 aux mêmes conditions.

ADOPTÉE

2023-R-AG123

Autorisation de recherche de prix et octroi de contrat – Entretien des sites 31J12-11; 31J12-26 et 31J12-13 liées à des ententes de subvention sablière-gravière

Considérant les ententes de subvention reçues pour l’entretien de sablière-gravière;

Considérant que des travaux doivent être exécutés pour remettre aux normes ses sablières-gravières;

Considérant le besoin d’aller en recherche de prix pour l’exécution de ces travaux;

En conséquence monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est résolu d'autoriser le directeur de la gestion du territoire d'aller en une recherche de prix et octroyer le contrat afin d'exécuter les travaux requis liés par les ententes de subvention pour les sablières-gravières 31J12-11; 31J12-26 et 31J12-13.

ADOPTÉE

2023-R-AG124

Demande d'accès à l'information au ministère des Transports du Québec

Considérant les nombreuses résolutions et revendications quant à l'état de la route 105 ;

Considérant la pétition signée par plus de 5 000 personnes et déposée à l'Assemblée nationale du Québec ;

Considérant qu'une demande d'accès à l'information adressée au ministère des Transports du Québec sera acheminée;

Considérant que cette demande d'accès à l'information sera demandée afin d'obtenir le portrait réel de la route 105 ;

Considérant les nombreux accidents impliquant parfois des blessés majeurs ainsi que des collisions mortelles ;

Considérant que la demande d'accès à l'information réclame les données de fissurations, l'orniérage, la macro-texture de la route ainsi que l'indice de rugosité pour une partie de la route 105 ;

Considérant que notre demande vise les données pour la route 105 de la municipalité de Low jusqu'à la municipalité de Grand-Remous;

Considérant que la route 105 est une route provinciale très importante et achalandée pour les régions de l'Outaouais, de l'Abitibi ainsi que des Laurentides ;

En conséquence madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est unanimement résolu d'adresser une demande d'accès à l'information au ministère des Transports du Québec, à la ministre Geneviève Guilbault afin d'obtenir les données réelles de la route 105.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

2023-R-AG125

Formation d'un comité de travail – La Route Bleue

Considérant que la Route bleue est un projet à la grandeur de toute la province et a pour mission de faciliter la pratique des activités de pagaie poursuivie comme loisir;

Considérant que ce projet est chapeauté par Canot Kayak Québec;

Considérant que ce projet a comme objectifs de nous apporter des parcours sécuritaires, une protection de l'environnement, une sensibilisation aux zones de conservation et à l'écosystème fragile ainsi qu'une promotion du patrimoine hydrique;

Considérant que le délai est d'environ deux ans pour qu'un parcours reçoive le sceau de qualité, en plus d'en faire la promotion auprès de notre population;

Considérant que les membres du comité sont d'accord à l'effet que des parcours nautiques seront développés dans le cadre de La Route Bleue ;

Considérant que les membres du comité loisir et culture recommandent qu'un comité de travail soit mis sur pied;

Considérant l'intérêt de monsieur le conseiller Roch Carpentier et de madame Jocelyne Lyrette;

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau créer un comité de travail avec des acteurs clés du milieu afin de développer des parcours nautiques qui seront certifiés Route bleue.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Lettre de remerciement envers la contribution des membres du conseil au Grand Défi en Ski – Ski à l'École

Une lettre de remerciement a été reçue de Monsieur Benoit Hudon, directeur de Ski à l'école à l'intention de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à tous les collaborateurs qui ont permis à l'équipe de Ski à l'école, impliquant des élèves de niveau secondaire, de vivre une expérience ainsi que de parcourir une distance incroyable en ski.

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2023-R-AG126

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu de clôturer la présente séance, il est présentement 18h15.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale par intérim
Greffière trésorière par intérim

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.